



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 15 juillet 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CONTOU-CARRÈRE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 30
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Etait absent :

- M. Iñaki ECHANIZ

10 - NOMINATIONS SUR POSTES VACANTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Service Population :

Nomination à temps complet d'un adjoint administratif territorial sur un poste vacant au tableau des effectifs - emploi permanent d'Agent.e d'accueil – Agent.e d'Etat civil pour assurer les missions suivantes :

- Etablir et remettre des cartes d'identités et passeports
- Accueillir et renseigner le public physiquement et par téléphone
- Recevoir, filtrer et orienter les appels
- Identifier et gérer les demandes et son degré d'urgence
- Orienter le public vers les services compétents, accompagner et présenter les visiteurs

- Gérer les demandes de la population, délivrer les documents administratifs
- Gérer la réservation et tenir le planning des salles de l'hôtel de ville et des prêts
- Gérer la réservation et le prêt de matériels
- Assurer le classement et l'archivage des documents à la charge de l'agent
- Répondre par courrier aux demandes écrites
- Enregistrer les objets trouvés et perdus

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjointes administratives territoriales.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

La modification du tableau des emplois prendra effet au **1er juillet 2024**.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Votre assemblée est invitée à :

- **DÉCIDER** la nomination d'un adjoint administratif territorial à temps complet au service Population sur un poste vacant au tableau des effectifs à compter du **1er juillet 2024**.

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Service Cadre de Vie :

Nomination à temps complet d'un adjoint technique territorial sur un poste vacant au tableau des effectifs - emploi permanent d'agent d'entretien du cadre de vie, pour assurer les missions suivantes :

- Ramasser les feuilles mortes
- Désherber manuellement ou mécaniquement ou thermiquement la voirie
- Déneiger, selon le plan de voirie hivernale, les voies de circulation et les trottoirs des services publics
- Mettre en place de l'absorbant sur les pollutions de surface
- Tondre mécaniquement les espaces verts
- Tailler et élaguer manuellement et mécaniquement les arbustes, arbres, haies
- Planter et entretenir les espaces fleuris, jardinières, etc...
- Nettoyer les bassins décoratifs

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

La modification du tableau des emplois prendra effet au **1er août 2024**.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Votre assemblée est invitée à :

- **DÉCIDE** la nomination d'un adjoint technique territorial à temps complet au service Cadre de vie sur un poste vacant au tableau des effectifs à compter du **1er août 2024**.

Service Cadre de Vie :

Nomination à temps complet d'un adjoint technique territorial sur un poste vacant au tableau des effectifs - emploi permanent d'agent d'entretien du cadre de vie, pour assurer les missions suivantes :

- Constater, appliquer l'entretien et l'embellissement des espaces publics.
- Constater et alerter de l'état de la propreté des espaces publics et sensibiliser, informer les usagers.
- Nettoyer par balayage manuel
- Laver les surfaces
- Enlever mécaniquement ou manuellement les déjections canines et les pollutions de l'espace public
- Vider et nettoyer les corbeilles à papier et canines
- Enlever les déchets (dépôts sauvages, encombrants, sacs, etc...)
- Ramasser les feuilles mortes
- Désherber manuellement ou mécaniquement ou thermiquement la voirie
- Déneiger, selon le plan de voirie hivernale, les voies de circulation et les trottoirs
- Mettre en place de l'absorbant sur les pollutions de surface
- Enlever l'affichage sauvage
- Tondre mécaniquement les espaces verts
- Tailler et élaguer manuellement et mécaniquement les arbustes, arbres, haies
- Planter et entretenir les espaces fleuris, jardinières, etc...
- Nettoyer les bassins décoratifs
- Entretien et réparation le mobilier urbain

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriaux.

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

En outre, la rémunération comprendrait, les primes et indemnités prévues pour le cadre d'emplois correspondant.

La modification du tableau des emplois prendra effet au **1er août 2024**.

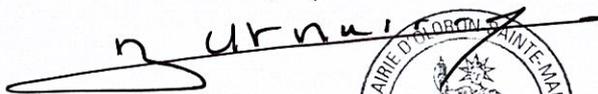
Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

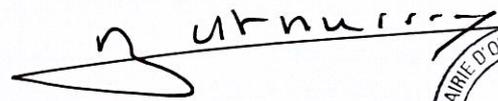
- **DÉCIDE** la nomination d'un adjoint technique territorial à temps complet au service Cadre de vie sur un poste vacant au tableau des effectifs à compter du **1er août 2024**.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 15 juillet 2024.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 17/07/2024




Le Maire,



Bernard UTHURRY